

Séance du 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 22 juillet 2021.

Ordre du jour :

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (Territoire d'énergie)
- Communauté de Communes Plaine Limagne : renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) période 2021-2024
- Brocante du dimanche 5 septembre
- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales
- Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme MASSERET, Mme PEREZ, Mme MATHE, M. GAYET, Mme BERGER, M. FABRE, Mme CHANEBOUX, M. MARCHE, M. GRINDEL,

Absents excusés : M. GRELET, M. BARRIER, Mme DUBESSET, M. REMONDIN (procuration à M. MATHILLON)

Absents (es) : /

Secrétaire de séance : M. VIALARD.

Le compte rendu du 1^{er} juillet 2021 a été adopté à l'unanimité.

Séance du 27 juillet 2021

1- DCM 60 _2021 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (Territoire d'énergie)

Présents : 15 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Randan adhère, modifie ses statuts.

Madame le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- de donner, dans son cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2- DCM 61_2021 – Communauté de Communes Plaine Limagne : renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) période 2021-2024

Présents : 15 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

La Communauté de Communes Plaine Limagne a engagé, avec les représentants de la CAF un travail d'élaboration d'une Convention Territoire Globale (CTG) qui devra à terme remplacer les Contrats Enfance - Jeunesse (CEJ).

Pour rappel, la Communauté de Communes Plaine Limagne a signé une première Convention Territoire Globale pour deux ans, 2019 et 2020,

Convention Territoire Globale, de quoi parle-t-on ?

L'action des CAF consiste notamment, à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation sociale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. C'est pour répondre aux besoins prioritaires des territoires que la CAF souhaite développer ces conventions partenariales.

Les Conventions Territoires Globales (CTG) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La CAF apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'interventions par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département. Ainsi, les CTG s'appuient sur un diagnostic partagé qui facilite la

Séance du 27 juillet 2021

définition des priorités et des moyens à allouer, dans le cadre d'un plan d'actions adapté à la Commune sur une période de 4-5 ans. Cette démarche prend en compte l'ensemble des problématiques et des ressources locales pour favoriser l'élaboration d'un projet de territoire.

En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

Les axes proposés pour la CTG 2021-2024 :

En fonction du diagnostic du territoire, un plan d'action a été élaboré avec les axes suivants :

- axe n°1 : la parentalité
- axe n°2 : petite enfance
- axe n°3 : jeunesse
- axe n°4 : la mobilité
- axe n°5 : cadre de vie
- axe n°6 : accès aux droits
- axe n°7 : communication

Considérant que les communes doivent être signataires de la CTG,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoire Globale de la Communauté de Communes Plaine Limagne,
- dit que cette décision n'engagera pas la Commune à proposer des projets.

3- Brocante du dimanche 5 septembre

Madame le Maire informe l'assemblée de l'organisation du Dimanche 5 Septembre et demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier l'organisation de la brocante (faire payer les brocanteurs). Le Conseil Municipal souhaite garder la gratuité pour les brocanteurs.

Une structure gonflable gratuite sera installée Place du Château pour les enfants.

Pour clôturer cette journée, le feu d'artifice, offert par la municipalité, sera tiré dans le Parc du Château.

Elle demande aux membres de l'assemblée d'indiquer leurs disponibilités pour le bon déroulement de cette manifestation.

4- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales

Madame Emmanuelle FARGEVIEILLE, Adjointe au Maire et déléguée à la commission communautaire « mobilité et transition énergétique » a fait un compte-rendu à l'assemblée. Plusieurs actions sont en cours de réflexion : bus des montagnes, transport à la demande, Plan Climat Air Énergie.

Une aide pour l'achat de vélo électrique sera budgétisée pour 2022.

Séance du 27 juillet 2021

*** Commission communale Complexe Sportive - réfection des tennis**

La commission Complexe Sportive a contacté une entreprise pour une réfection totale des tennis. Un projet a été adressé à la Mairie.

La commission a sollicité deux autres entreprises.

Une présentation de ce projet sera présentée en Conseil Municipal prochainement.

*** Commission communale urbanisme, voirie - réfection des chemins**

Après les orages et la pluie de cet été, les chemins ont été ravinés. Une entreprise doit être contactée pour la remise en forme des chemins.

5- Don de sang

Madame le Maire indique que 36 donneurs se sont présentés pour la collecte de sang du mardi 6 juillet.

6- Déchetterie de Randan

Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'à ce jour aucune proposition n'a été faite par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA).

7- Projet de piscine

Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée qu'un tel projet ne peut être envisageable que par la Communauté de Communes Plaine Limagne. Mais à ce jour rien n'est encore décidé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Table des délibérations :

DCM 60_2021	<i>Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (Territoire d'énergie)</i>
DCM 61_2021	<i>Communauté de Communes Plaine Limagne : renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) période 2021-2024</i>